



## Arnaque carrosserie !!! aidez-moi svp !!!

Par **MJ23**, le **09/10/2011** à **12:19**

Bonjour à tous et à toutes.

Je me suis inscrit aujourd'hui sur ce forum car j'ai besoin d'aide et de conseils dans une situation qui n'est pas banale et comme je n'ai pas les moyens de prendre conseil auprès d'un avocat, je n'ai que vous pour m'aider.

Je vous demanderai de bien vouloir me donner vos conseils uniquement si vous êtes sûrs de vous car en cas d'erreur, les conséquences pour moi peuvent être graves.

Voici mon histoire : j'ai acheté en octobre 2010 une Peugeot 205 GTI de 1991 pour environ 3000€. Je voulais lui redonner un petit coup de jeune en la faisant repeindre donc je suis allé voir un carrossier pour lui demander un devis. Ce devis a été fait le 13 octobre 2010 pour une peinture complète de la voiture pour un montant de 2458,44€. J'ai accepté le devis et j'ai donc déposé mon véhicule. Aucun document autre que le devis ne m'a été remis à ce moment là. Les travaux n'ont pas commencés avant un bon mois car j'ai vite compris que mon véhicule était un « bouche trou » quand il n'y avait pas d'autre travail. Complaisant, je n'ai rien dit et j'ai attendu. Il n'y a pas eu grand chose de fait pendant plusieurs semaines voir des mois jusqu'à début mars où les choses se sont accélérées. Le 14 mars, ma voiture est prête. Je vais la chercher car impatient (+ de 4 mois d'attente pour une simple peinture). Et là, le chef d'atelier me donne une facture de + de 5600€ ... Soit disant qu'il a passé plus de temps que prévu car il y avait des choses en plus à faire !!! Mais je n'ai jamais été informé de cela. Je suis abasourdi et je ne sais plus quoi faire ... Dans la confusion, je paye 1700€ pour récupérer ma voiture. En rentrant chez moi, à tête reposée, je fais le point et j'estime que je n'ai pas à payer plus que le montant du devis signé au départ soit 2458,44€. Je décide donc d'envoyer des courriers à la carrosserie avec des règlements, chaque mois, de 100€. Pendant un moment pas de réponse... Je trouve ça bizarre. Je décide donc en juillet d'envoyer un courrier, non plus à l'atelier de la carrosserie mais au siège social situé ailleurs. Et là, je reçois une réponse qui me menace si je ne paye pas le reste de la facture dans sa totalité. Preuve que mes

précédents courriers ont été détournés par le chef d'atelier... De plus, avec ce courrier, apparaît un ordre de réparation en date du 3 mars 2011 que j'aurais signé pour autoriser les travaux supplémentaires. Je n'ai jamais vu ce document et je ne l'ai jamais signé (ma signature a été imitée, j'en suis certain !!!). De plus, chose énorme, ce document n'est pas à mon nom : il comporte mon prénom exacte, mon adresse exacte, mais mon nom de famille n'est pas du tout le bon !!! C'est une grossière erreur du chef d'atelier.

Je riposte en envoyant un long courrier expliquant les faits et prouvant ma bonne foi car bien évidemment, je n'aurais pas signé un document qui n'est pas à mon nom !!! De toute évidence, le chef d'atelier veut m'arnaquer ou bien s'il a passé réellement plus de temps que prévu, c'est de sa responsabilité !!! Il y avait un devis, il devait s'y tenir.

Je pensais donc pouvoir trouver un arrangement à l'amiable et régler simplement le montant du devis signé au départ. Mais la carrosserie ne veut pas reconnaître l'erreur du chef d'atelier et me menace encore plus de lancer une procédure contentieuse à mon encontre pour récupérer la somme restant dû (3500€ à ce jour). Mon véhicule, à la revente, dans le meilleur des cas vaut 5000€ ... Le montant de cette facture est donc disproportionné et complètement illogique.

Je voudrais donc savoir aujourd'hui ce que je risque réellement dans cette histoire car je n'en dors plus des nuits. Je sais que je suis dans mon droit et que je suis la victime mais je ne sais pas par quels moyens ils vont s'y prendre pour me forcer à payer cette somme injustifiée. Que peut-il se passer pour moi ??? Vais-je devoir payer ???

Merci d'avance pour vos réponses et votre aide si précieuses.

Par **mimi493**, le **09/10/2011** à **13:33**

Déposez plainte pour faux et usage de faux, si vous êtes sur que ce n'est pas votre signature